Approche des sciences humaines : Françoise Héritier, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, (coll.) Odile Jacob, 1996.

HÉRITIER FRANÇOISE (1933-2017)

- **Salvatore D'ONOFRIO** : professeur à l'université de Palerme, membre du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France

Spécialiste des systèmes de parenté dans les sociétés africaines, Françoise Héritier a occupé la chaire d'anthropologie du Collège de France de 1982 à 1998, où elle a succédé à Claude Lévi-Strauss.

Dans le sillage de Claude Lévi-Strauss

Née le 15 novembre 1933 à Veauche (Loire), Françoise Héritier arrive à Paris en 1946. Jeune licenciée en histoire et géographie, elle est amenée à suivre, presque par hasard, les cours de Claude Lévi-Strauss à la Sorbonne : la première année, sur le rapport privilégié entre neveu utérin et oncle maternel aux îles Fidji, l'année suivante sur la chasse aux aigles chez les Hidatsa du Dakota du Nord. Si étranges qu'ils puissent paraître, ces thèmes auraient fini par renforcer le goût pour l'ailleurs et l'autrefois qu'elle a développé dans sa formation initiale.

Cette première initiation à l'ethnologie, bien qu'en rupture avec sa perception du monde, vient nourrir la sensibilité – pour la manualité comme pour les généalogies ou l'infériorisation familiale des femmes – qu'elle a développée pendant son enfance en vivant dans la campagne française au contact d'une société rurale encore intacte. Cette véritable **«** éducation sentimentale **»** s'accordera bien avec la « transmutation psychologique » dont elle fera l'expérience, comme tout ethnologue, sur le terrain. Une nouvelle série de circonstances fortuites conduisent cette fois Françoise Héritier au cœur de l'Afrique. En 1957, Lévi-Strauss lui propose, ainsi qu'à Michel Izard (qu'elle épousera par la suite), de se rendre pendant une année en Haute-Volta pour y conduire une étude sur les habitants d'une zone où le gouvernement général de l'A-OF (Afrique-Occidentale française) veut construire un barrage. Ce projet hydraulique ayant échoué, Françoise Héritier commence un travail de terrain qui va durer plusieurs années et qui la conduit des Bobo aux Mossi en passant par les Dogon, avant de l'installer chez les Samo de la République de Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso).

Deuxième femme professeur au Collège de France après l'helléniste Jacqueline de Romilly, Françoise Héritier a inauguré sa chaire d'« étude comparée des sociétés africaines » en 1982. Les travaux de cette héritière de Claude Lévi-Strauss ont notamment porté sur les systèmes de...

L'exercice de la parenté

C'est précisément chez les Samo qu'elle va repérer des structures de la parenté dont l'étude lui permet de faire progresser la théorie générale. Il s'agit des structures semi-complexes de l'alliance, véritable point de soudure entre les structures complexes, qui se limitent à indiquer les individus non épousables définis par leur position généalogique, et les structures élémentaires, fondées sur une détermination positive du lignage ou de la classe de mariage à l'intérieur desquels le sujet choisit une épouse. Dans les structures semi-complexes, le choix du conjoint est cette fois réduit par de multiples prohibitions (généalogiques et lignagères) sans pour autant que le système en vienne à imposer des mariages préférentiels – sauf, dans quelques cas, au plus proche des prohibitions. Françoise Héritier a saisi non seulement la continuité existant entre ces structures de la parenté, mais aussi l'accord profond qui existe entre chacune de ces structures et les représentations du corps (biologiques et sociales). Philippe Descola rapprochera ces

structures de l'alliance des quatre modes d'identification des rapports entre les humains et les non-humains qu'il théorisera dans *Par-delà nature et culture* (2005) : alors que l'animisme et le totémisme sont sans conteste du côté des structures élémentaires, l'analogisme et le naturalisme relèvent respectivement des structures semi-complexes et complexes.

De 1959 à 1966, revenue de sa première mission en Haute-Volta, Françoise Héritier est chef de travaux à la VIe section de l'École pratique des hautes études où elle dirige, pendant les cinq dernières années, le Centre d'analyse documentaire pour l'Afrique noire. Dans le même temps, elle poursuit ses activités de recherche et d'analyse, et fait plusieurs nouveaux séjours chez les Samo. En 1967, elle entre au CNRS et demande à être affectée au Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS), fondé et dirigé par Lévi-Strauss en tant que professeur au Collège de France, associant des chercheurs du CNRS et de l'École des hautes études en sciences sociales. Françoise Héritier est élue directrice d'études à l'EHESS en 1980. Elle y encadre de nombreuses thèses, tout en exerçant la fonction d'enseignante. Le séminaire qu'elle anime rue de la Tour pendant plusieurs années avec deux autres africanistes, Jean Bazin et Marc Augé (qu'elle a épousé en deuxièmes noces), est alors un haut lieu de création intellectuelle. Le LAS est probablement l'institution au sein de laquelle Françoise Héritier élabore le plus amplement ses hypothèses et met au point des outils susceptibles de renouveler les fondements de la recherche en anthropologie. Ainsi, dans *L'Exercice de la parenté*, paru en 1981, elle met les statistiques et le traitement informatique au service de l'analyse anthropologique. C'est sans doute ce projet sur les systèmes de parenté qui convainc Lévi-Strauss de suggérer à ses pairs du Collège de France la nomination de Françoise Héritier comme sa successeure à la chaire d'anthropologie, dont elle sera titulaire pendant dix-sept ans et qui portera le nom d'« Étude comparée des sociétés africaines ». Pendant cette même période, Françoise Héritier dirige le Laboratoire d'anthropologie sociale où son séminaire d'équipe « Corps et affects », coordonné avec Margarita Xanthakou, contribue à renouveler le structuralisme lévi-straussien par l'étude des dispositifs symboliques liés au fonctionnement du corps et des fluides qui l'irriguent. C'est en confrontant la logique des fluides à l'opposition entre l'identique et le différent que Françoise Héritier met au jour la notion d'inceste du deuxième type, à savoir les relations entre deux consanguins de même sexe qui partagent le même partenaire sexuel : c'est la rencontre de substances identiques par le truchement d'un tiers qui provoque le court-circuit incestueux (*Les Deux Sœurs et leur mère*, 1994).

« Anthropologue dans la cité »

Un autre champ d'investigation de Françoise Héritier a été « la valence différentielle des sexes », c'est-à-dire l'étude des conditions structurales de la domination masculine et de la possibilité d'en sortir. Implicite dans le fonctionnement de toute société humaine, cette domination est considérée par Héritier comme un quatrième pilier à ajouter au tripode social, formulé par Lévi-Strauss, constitué par une forme reconnue d'union sexuelle, la répartition sexuelle des tâches et la règle de la prohibition de l'inceste. La « valence différentielle des sexes » fut certainement l'aspect le plus médiatisé de l'engagement de Françoise Héritier en tant qu'« anthropologue dans la cité », selon le titre de son séminaire au Collège de France. Elle s'est ainsi impliquée au sein de plusieurs institutions – notamment le Centre national du sida (dont elle fut la présidente entre 1989 et 1994) et le Haut Conseil de la population et de la famille – et s'est exprimée sur de nombreux sujets de société tels que la gestation pour autrui, le mariage homosexuel ou le Pacs, ainsi que le port du voile, la parité salariale entre hommes et femmes, l'adoption, la contraception ou la violence (à laquelle elle consacra un important séminaire au Collège de France).

L'approche éthique de l'anthropologie de Françoise Héritier consiste non pas à chercher auprès des groupes ethniques des systèmes de valeur censés pouvoir devenir de nouvelles vérités révélées, mais à remonter, grâce aux traits différentiels de leurs cultures, aux principes qui fondent l'identité humaine. Il n'y a pas de cause civique chez Françoise Héritier qui n'ait d'abord fait l'objet d'une réflexion anthropologique.

De cette tension éthique témoignent, entre autres, ses entretiens avec la presse ou les récits de ses collègues, ainsi que de nombreuses distinctions : la médaille d'argent du CNRS en 1978, le prix Simone-Veil et le prix de la Fondation Martine Aublet en 2012, le grade de grand officier de la Légion d'honneur en 2014 ou encore un prix spécial Femina pour l'ensemble de sa carrière, qu'elle reçoit quelques jours seulement avant sa mort, survenue le 15 novembre 2017. Auteur d'une vingtaine de livres dont *Le Sel de la vie* (2012), Françoise Héritier a également inspiré plusieurs ouvrages collectifs, ainsi que cinq films.

— ***Salvatore D'ONOFRIO***

MASCULIN / FÉMININ (F. Héritier) / Mona CHOLLET : journaliste

« Pour quelles raisons l'humanité en son entier a-t-elle développé des systèmes de pensée valorisant le masculin et dévalorisant le féminin, et traduit ces systèmes de pensée en actions et en situations de fait ? » Ou, autrement dit, comment, du constat irréfutable d'une différence, déduit-on une hiérarchie ? Dans *Masculin/Féminin II : dissoudre la hiérarchie* (Odile Jacob, Paris, 2002), Françoise Héritier poursuit par cette question la réflexion entamée dans *Masculin/Féminin. La pensée de la différence* (1996), qui l'avait laissée insatisfaite. L'humanité tout entière, affirme-t-elle dans ce deuxième volume, continue de penser et d'agir en fonction d'un système de représentation vieux de plusieurs millénaires, établi par nos lointains ancêtres « à partir des données que leur fournissait leur seul moyen d'observation : les sens ». Étant donné que « le système chromosomique, la combinaison génétique, l'ADN et les empreintes génétiques ne sont connus que depuis fort peu de temps dans l'histoire de l'humanité », son hypothèse est que, depuis l'aube de l'humanité, ce système de représentation repose sur le constat empirique que les femmes avaient cette « capacité exorbitante à produire les enfants des deux sexes, c'est-à-dire à faire non seulement de l'identique mais aussi du différent ». Dépendant d'elles pour faire leurs fils, les hommes doivent à la fois se les « approprier » et « les contenir dans cette fonction ». Françoise Héritier se réfère à Claude Lévi-Strauss, pour qui cette appropriation « découle directement de la prohibition de l'inceste » : considérées comme une « ressource », les femmes servent de monnaie d'échange entre des hommes de groupes différents, fondant ainsi la vie en société. De Napoléon (« la femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui donne des fils ») au leader du Front islamique du salut algérien Ali Bel Hadj (« la femme est une reproductrice d'hommes »), les témoignages de cette manière de penser abondent au cours de l'histoire. En réfutant l'idée, reprise notamment par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*, qu'on ait jamais pu ignorer le rôle du père – ne serait-ce que par l'observation du fait que les vierges n'enfantaient pas –, elle établit que « la procréation n'apparaît pas comme un phénomène où l'homme et la femme interviennent de façon égale, mais comme un phénomène qui émane de la volonté masculine ». La femme est perçue « tantôt [comme] un lieu de passage, tantôt [comme] un simple matériau ». Une conception qui a la vie dure : Françoise Héritier relève ainsi l'ambiguïté de la décision récente qui fait des grossesses forcées, issues de viols commis en temps de guerre, un crime contre l'humanité, car c'est là encore le préjugé des criminels attribuant au masculin la transmission de l'identité « ethnique » de l'enfant qui serait entériné.

« Tout le malheur des femmes est venu de ce qu'elles enfantent aussi ces corps différents du leur. » Par l'« extorsion » qui leur en est faite, le « privilège » de l'enfantement se mue donc en « handicap ». Il justifie une prise de contrôle par les hommes de leur corps et de leur sexualité. On leur attribue, en même temps que la fécondité, son envers : la stérilité, due à un « mauvais vouloir du féminin ». Alors qu'elle cherchait le « levier » qui permettrait de rééquilibrer la situation, Françoise Héritier dit s'être aperçue qu'il était « déjà là » : il s'agit de la contraception, à la fois comme technique et comme droit inscrit dans la loi (en France, en 1967 avec la loi Neuwirth). Accordée presque par erreur, comme une « manière de laisser encore à la seule responsabilité [des femmes] toutes les charges qui relèvent ordinairement de la fécondité et de la procréation », la liberté contraceptive constitue une évolution prodigieuse, parce qu'elle « agit au cœur même du lieu où la domination s'est produite ». Avec la « maîtrise remise entre leurs mains de leur

fécondité », les femmes peuvent « mettre fin à un système de domination qui consistait à les utiliser pour faire des enfants ». L'étau dans lequel elles étaient prises se desserre enfin : elles deviennent des individus à part entière. Même si ce sont encore principalement les femmes occidentales qui en disposent, ce levier de la contraception contribue puissamment à faire changer les représentations archaïques encore prégnantes dans le monde entier. Les ravages de ces dernières se font toujours sentir avec plus ou moins de virulence selon les régions, mais « un même système global de représentation des rapports homme-femme a bien cours partout », souligne Françoise Héritier. Au passage, elle tord le cou à la thèse du relativisme culturel : « Ces soi-disant différences étatiques recouvrent en fait une unanimité sur un postulat de base qui refuse le principe de l'égalité des sexes. » Apportant une précieuse contribution aux grands débats contemporains, elle analyse, à la lumière des thèses qu'elle formule, plusieurs sujets tels que la perspective du clonage humain, la banalisation des viols collectifs, la violence sexiste dans la publicité, la parité, ou encore la prostitution. Plaidant pour un effort d'éducation étendu jusqu'à des attitudes et des mots d'apparence anodine, nécessaire pour « sortir d'une ornière de pensée » dans laquelle l'humanité est embourbée depuis des millénaires, elle rappelle avec force que, où que ce soit dans le monde, une société gagne sur tous les plans – santé, démocratie, économie, et même natalité – lorsque des avancées sont réalisées vers une plus grande égalité entre les sexes.

— ***Mona CHOLLET***

Françoise HÉRITIER, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob, 1996.Agnès Fine

1Ce livre réunit douze articles publiés dans différentes revues entre 1979 et 1993 qui, tous, abordent sous un angle un peu différent une question qui taraude l'auteur : quel est le fondement de la hiérarchie entre les sexes ? Françoise Héritier, anthropologue, observe tout d'abord celle-ci chez les Samo, ethnie du Burkina Faso qui fut son premier terrain, mais elle la repère également dans tous les systèmes de parenté. C'est en effet en tant qu'anthropologue de la parenté qu'elle poursuit la réflexion des grands pionniers de la discipline sur les systèmes terminologiques, c'est-à-dire la manière dont, dans une société, un individu appelle ses parents, les appellations définissant le cercle des consanguins et celui des alliés. Les objectifs et la méthode sont lumineusement exposés dans le chapitre II, « Les logiques du social ». En structuraliste convaincue, elle cherche tout d'abord à démontrer en quoi, au-delà de leur diversité, les systèmes de parenté sont des inventions culturelles qui brodent à partir d'un donné biologique élémentaire. Quel est-il ? Il peut s'énoncer de manière très banale. « Il y a seulement deux sexes, leur rencontre est nécessaire pour procréer et la procréation entraîne une succession de générations dont l'ordre naturel ne peut pas être inversé. Un ordre de succession des naissances au sein d'une même génération fait reconnaître au sein des fratries des aînés et des cadets. En fait ces rapports naturels expriment tous les trois *la* différence au sein des rapports masculin/féminin, parent/enfant, aîné/cadet ». En explorant les différentes possibilités logiques et celles qui ont été réellement observées dans les sociétés humaines, Françoise Héritier fait une découverte : sans doute parce qu'en tant que femme, elle n'admet pas a priori l'idée de la symétrie entre les sexes, elle met en évidence un fait resté jusque là inaperçu, l'asymétrie dans le rapport entre germains de sexe différent. Le rapport frère/sœur est différent du rapport sœur/frère. Elle s'aperçoit en effet que sur les six combinaisons logiques possibles, une seule manque dans les sociétés humaines observées : celle dans laquelle le rapport aîné-cadet dans la fratrie concernerait la sœur (aînée) à l'égard de son frère (cadet). « On ne trouve aucun système de parenté qui, dans sa logique interne, dans le détail de ses règles d'engendrement, de ses dérivations, aboutirait à ce qu'on puisse établir qu'un rapport qui va des femmes aux hommes, des sœurs aux frères, serait traduisible dans un rapport où les femmes seraient aînées et où elles appartiendraient à la génération supérieure ». Il y a là, à mes yeux, une découverte majeure, un peu accablante, celle de l'universalité de ce que l'auteur appelle « la valence différentielle » des sexes.

2Cette valence différentielle des sexes, et c'est l'objet du premier chapitre, lui semble être inscrite dans la pensée de la différence : la pensée humaine, traditionnelle ou scientifique, s'est exercée sur la première différence observable, celle du corps des hommes et des femmes. Or toute pensée de la différence est aussi une classification hiérarchique, à l'œuvre d'ailleurs dans la plupart des autres catégories cognitives : gauche/droite, haut/bas, sec/humide, grand/petit etc. C'est ainsi qu'hommes et femmes partagent des catégories « orientées » pour penser le monde. Comment expliquer cette universelle valence différentielle des sexes ? L'hypothèse de Françoise Héritier est qu'il s'agit sans doute là d'une volonté de contrôle de la reproduction de la part de ceux qui ne disposent pas de ce pouvoir si particulier. Elle a donc creusé systématiquement la question des représentations touchant à la procréation, à la formation de l'embryon, aux apports respectifs des géniteurs, et donc aux représentations des humeurs du corps : sang, lait, sperme, sueur, salive. Elle observe d'étroites articulations entre ces représentations et les données plus abstraites de la parenté et de l'alliance. Plusieurs articles traitent de ces questions, de la fécondité et de la stérilité chez les Samo, du rapport entre stérilité, aridité et sécheresse etc., qui tous montrent le passage d'un registre à l'autre. La manière de penser les rapports entre les sexes est liée à la manière de penser la cosmologie et le monde surnaturel. Incontestablement, la démonstration séduit par sa rigueur logique et la clarté de la langue. Ce livre est une avancée considérable de la réflexion anthropologique sur la hiérarchie entre les sexes.

3Comme tous les livres importants, il suscite aussi de nombreuses questions d'ordre différent. J'en poserai deux. La première est celle d'une anthropogue de la parenté des sociétés européennes et porte sur l'orientation théorique de l'auteur. Ce qui l'intéresse, comme elle l'explique très clairement dans le chapitre II, est la recherche des « mécanismes invariants sous-jacents, en petit nombre, qui ordonnent le donné phénoménologique des sociétés et lui confèrent son sens ». C'est ce choix théorique qui, incontestablement, lui a permis de faire la découverte majeure relative aux systèmes de parenté que j'ai évoquée plus haut. Mais ce choix me paraît moins fructueux dans d'autres domaines, en particulier celui de l'analyse des représentations relatives aux humeurs corporelles. Le fait de centrer l'interrogation sur la recherche d'un seul invariant ne conduit-il pas à sous-estimer l'intérêt de l'analyse détaillée des spécificités des systèmes symboliques des différentes sociétés ? Pour avoir moi-même travaillé sur les représentations traditionnelles du sang et du lait féminins dans notre culture, j'avoue préférer l'exposé du déploiement des réseaux propres à chaque système symbolique, dans toute la richesse de leur diversité que celui de la mise en évidence, nécessairement réductrice, d'un invariant universel. Ce choix peut-il être assimilé à une option « non scientifique » ?

4La deuxième question, relative au problème du masculin et du féminin, est celle du rapport entre structure et histoire. Françoise Héritier parle de « valence différentielle des sexes » plutôt que de « domination masculine », expression préférée par P. Bourdieu, ce qui est un choix théorique sur lequel on peut s'interroger. L'expression choisie par Françoise Héritier est-elle une façon d'affirmer le caractère inconscient, puisqu'inscrit dans nos outils conceptuels et nos catégories cognitives, de la hiérarchie entre les sexes ? P. Bourdieu préfère parler de domination masculine, sans doute par défiance envers un structuralisme qui lui semble négliger les agents sociaux et surtout l'histoire. S'il insiste lui aussi largement sur l'intériorisation inconsciente et partagée par les femmes du rapport de domination masculine dans toutes les strates du social et d'abord dans le corps, il affirme néanmoins que les structures de domination sont « le produit d'un travail incessant (donc historique) de reproduction auquel contribuent des agents singuliers (dont les hommes avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique) et des institutions, familles, Église, État, École » (cf *La domination masculine,* Seuil, 1998, p. 40-41).

5Certes, Françoise Héritier ne nie pas que les acteurs sociaux puissent agir sur les structures. Elle souligne dans le dernier chapitre du livre les changements positifs concernant les femmes dans les sociétés occidentales du XXe siècle. Mais elle reste sceptique sur la possibilité d'une véritable égalité entre hommes

et femmes parce que, pour elle, les sociétés ne peuvent être construites autrement que sur « cet ensemble d'armatures étroitement soudées les unes aux autres que sont la prohibition de l'inceste, la répartition sexuelle des tâches, une forme légale ou reconnue d'union stable et la valence différentielle des sexes ». On voit que ce pessimisme, exprimé clairement à la fin du premier chapitre (p. 29), est lié au structuralisme de l'auteur. Pourtant, me semble-t-il, dans les sociétés occidentales, trois des quatre « piliers » évoqués comme fondateurs de toute société paraissent sérieusement ébranlés. Le développement des techniques, celui de la production économique et du salariat dans les sociétés capitalistes modernes ont remis en question la stricte répartition sexuelle des tâches, tandis que la crise de l'institution matrimoniale est inséparable de l'émancipation relative des femmes dans tous les domaines et en particulier dans celui, essentiel, de la procréation. Mais l'auteur souligne dans le dernier chapitre comment l'invention toujours renouvelée des domaines réservés masculins reproduit encore et toujours la différence hiérarchique. Face à ce constat réaliste sinon pessimiste, je soulignerai pour ma part que l'on doit désormais prendre en compte parmi les facteurs positifs la force subversive de la réflexion analytique sur la hiérarchie entre les sexes dont elle est une des représentantes les plus éminentes